

comblent les déficits d'exploitation des entreprises de transport en commun, des subventions d'équipement pour la construction de grandes artères, l'aménagement de grandes voies continues et des études sur la relocalisation des voies ferrées.

Étant donné la rapidité de la croissance économique dans les villes de l'Alberta, il a fallu réviser le programme initial. En janvier 1979, la province annonçait un nouveau plan d'ensemble selon lequel \$750 millions environ seraient consacrés aux transports urbains sur une période de six ans à partir d'avril 1979.

Ce programme en 10 points comprenait: \$9 millions destinés aux projets de recherche et développement, notamment aux projets de démonstration, concernant les transports en commun et la construction routière; \$16 millions affectés à la gestion des systèmes de transport en vue d'une utilisation optimale des routes; \$250 millions sous forme de subventions d'équipement pour les transports en commun; \$207 millions sous forme de subventions d'équipement pour les grandes artères; \$150 millions pour permettre de poursuivre la construction d'une grande voie continue dans chaque ville; \$45 millions pour l'aménagement de séparation des voies ferrées et des voies routières; \$63 millions répartis au prorata de la population des villes pour l'exploitation de services de transport à l'intention des personnes âgées, invalides et handicapées; et \$12 millions pour l'entretien des principales grandes routes provinciales dans les villes. Trois projets à court terme portent sur la relocalisation des voies ferrées, les panneaux indicateurs des routes et des rues dans les villes, et la répartition équitable des subventions fédérales aux transports urbains accordées à la province pour la relocalisation des voies ferrées et l'aménagement de séparations des voies ferrées et des voies routières.

L'objectif fondamental du nouveau plan d'aide aux transports urbains est l'amélioration de la qualité de la vie dans les villes par la réduction des problèmes de circulation. Les programmes visent à faciliter et améliorer le système de transport provincial dans les villes de façon à assurer l'interconnexion avec le réseau routier provincial. Le niveau d'aide prévu par les 10 programmes doit être réexaminé de concert avec les villes tous les deux ans afin d'assurer la concordance avec les objectifs provinciaux en matière de transports urbains.

Colombie-Britannique. L'Administration des services publics de transport en commun dans la province a été réorganisée en 1978-79 lors de la création de la *Urban Transit Authority* (Administration des transports urbains), société de la Couronne devant assurer l'uniformité de la politique provinciale de planification et de financement des programmes de transport en commun dans les villes. L'Administration établit les lignes directrices en matière de soutien financier, de politiques et de planification, et aide les administrations locales de la province par le moyen d'accords sur la fourniture des services. Un accord financier est conclu chaque année pour le partage des coûts de ces services avec les administrations locales.

L'Administration a institué un programme à frais partagés dans 13 municipalités de moindre envergure de la province en avril 1979. Sur un coût total d'exploitation de \$7.3 millions pour ces services de transport, on prévoyait une contribution de \$3.9 millions de la part de l'Administration pour combler le déficit. Le programme devait être pleinement en vigueur en avril 1980, date à laquelle les services de transport en commun des régions métropolitaines de Vancouver et de Victoria allaient relever de l'Administration.

D'après les prévisions, le coût total d'exploitation pour 1980-81 devait être de \$139 millions, et sur le montant du déficit prévu, environ \$68 millions devaient être pris en charge par l'Administration.

En 1979, le gouvernement provincial a créé une autre société de la Couronne, la *Metro Transit Operating Co.*, chargée de l'exploitation des services de transport en commun dans les régions métropolitaines de Vancouver et de Victoria aux termes d'un contrat avec les districts régionaux et avec l'Administration. La nouvelle société allait prendre en charge ces fonctions exercées autrefois par la division des transports en commun de la BC Hydro. Le transfert des biens et la gestion des opérations de transport devaient s'effectuer en avril 1980 en même temps que l'entrée en vigueur du système de partage des coûts et des bénéfices d'exploitation au niveau local.